

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 août 2020, a adopté le règlement décrit ci-dessous, soit :

1302-2020 *Décrétant une dépense et un emprunt de 370 500 \$ pour les travaux d'asphaltage de la rue Katherine*

La Municipalité a reçu le 5 novembre 2020, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. Téléchargez le [procès-verbal de la séance du 4 août 2020](#) [PDF – 1478 Ko].

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
ce 17 novembre 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 17 novembre 2020, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
ce 17 novembre 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe